

République Française
DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 2023-363T : Arrêté réglementant l'Occupation du Domaine Public –Salle de sports de Mosqueros - HASTOY

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifié relative aux droits et liberté des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 modifié relative à la répartition des compétences entre communes, départements, régions et l'état ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de la Route et notamment L441-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre1-8 partie sur la signalisation temporaire ;

Vu le code de la voirie ;

Vu la demande du 18 décembre 2023 de l'entreprise HASTOY pour effectuer des travaux à la salle des sports de Mosqueros à Salies-de-Béarn

Considérant que la réglementation du stationnement et de la circulation répond à la nécessité d'ordre public et d'intérêt général.

A R R E T E

Article 1^{er} :

Du jeudi 4 janvier 2023 au mercredi 31 juillet 2024, l'entreprise HASTOY est autorisée à occuper le domaine public autour de la Salle des Sports de la Base de Mosqueros à Salies de Béarn ;

Article 2 : Prescriptions techniques :

Ce chantier nécessitera :

- **Une emprise sur le Domaine Public sur une zone qui servira pour le stockage et également de base de vie aux dates, lieux et heures mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté. Voir plan en annexe 1 au présent arrêté.**
- **Cette zone sera protégée par des barrières HERAS par le permissionnaire.**

Article 3 : Sécurité et signalisation :

Le permissionnaire se chargera de l'installation ainsi que du maintien de la signalisation le temps de l'intervention afin de signaler le chantier.

Article 4 : Responsabilité :

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de son déménagement.

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 5 : Recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau cedex) directement dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du tribunal ou via le site www.telerecours.fr

Article 6 : Exécution :

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn, Madame la Directrice générale des Services de Salies-de-Béarn, le chef de la brigade de gendarmerie et tous agents de la force publique Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

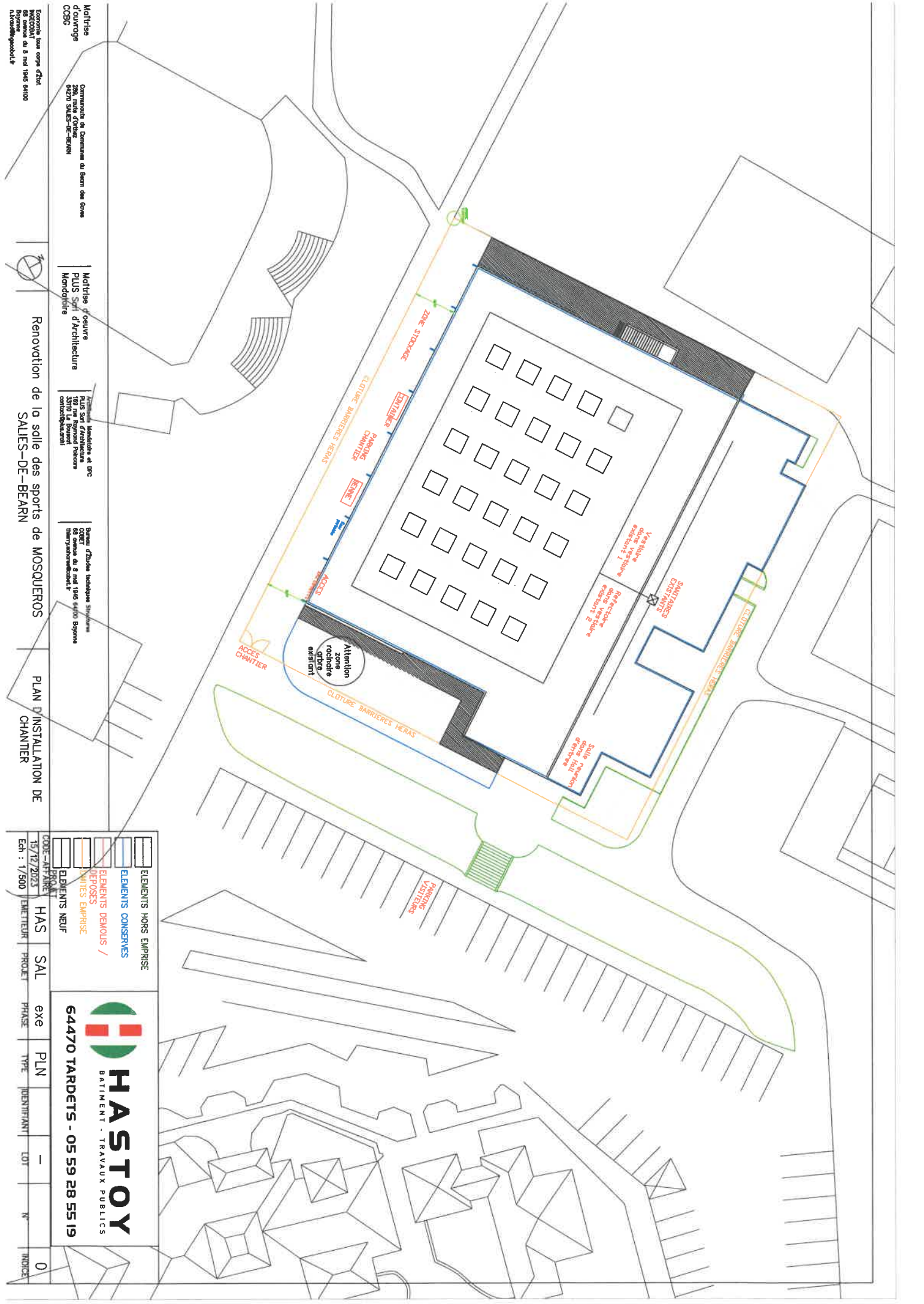
Article 7 : Publication et affichage :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Salies-de-Béarn.



à Salies-de-Béarn, le 19 décembre 2023

Le Maire,
Thierry CABANNE.



Maitrise d'ouvrage
 CCBCG
 Commandite de, Commandite de Beun des Ours
 299, rue d'Orbec
 64270 SALES-DE-BEARN

Maitrise d'œuvre
 PLUS SpA d'Architecture
 Mandataire
 101 rue Raymond Poincaré
 33170 La Bourne
 compta@plusspa.fr

Bureau d'Etude technique SHYRHEM
 89 avenue du 8 mai 1945 64100 Esporne
 thery.juchan@shythem.fr

PLAN D'INSTALLATION DE
 CHANTIER

	ELEMENTS HORS EMPRISE
	ELEMENTS CONSERVES
	ELEMENTS DEMOLIS /
	DEPOTS
	CHUTES EMPRISE
	ELEMENTS NEUF

HASTOY
 BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
 64470 TARDETS - 05 59 28 55 19

CODE-ATTAQUE	HAS	SAL	exe	PLN	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE
15/12/2023	EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE				0

Economie leur corps d'Etat
 RECTORAT du 8 mai 1945 64100
 Esporne
 thery.juchan@shythem.fr

